

[ACTUALITES CONCURRENCE]

Concentrations

Aérien: Commission 2/ Ryanair 0

Dans le prolongement de sa phase d'enquête approfondie relative au dernier projet d'acquisition par la compagnie irlandaise Ryanair de sa rivale Aer Lingus (*Lettre Economique n°125*), la Commission a annoncé le 27 février 2013 avoir interdit le projet de concentration pour la seconde fois.

Pour mémoire, en juin 2007, la Commission avait en effet interdit un premier projet de concentration des deux compagnies irlandaises. Cette interdiction avait été confirmée par le Tribunal de l'Union européenne en juillet 2010. En juillet 2012, l'opération a de nouveau été notifiée auprès des services de la Commission.

La Commission a indiqué dans son communiqué que, malgré les mesures correctives proposées par Ryanair et notamment le projet de cession de l'activité d'Aer Lingus sur 43 liaisons aériennes, « *la concentration envisagée aurait porté préjudice aux consommateurs en créant une situation de monopole ou de position dominante sur les 46 liaisons aériennes sur lesquelles Aer Lingus et Ryanair se livrent actuellement une concurrence acharnée* ».

[Communiqué de presse de la Commission européenne, 27 février 2013](#)